

MAIRIE

de

MENETREUX LE PITOIS

21150 MENETREUX LE PITOIS

TEL/FAX 03 80 96 01 60

SEANCE DU 19 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le 19 juin à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de :
Yvon FIORUCCI

Présents : Mrs BLANCHARD, FIORUCCI, MME CLEMENT, HUBERT, GUIDON, MR, TRIMBALET, CHARGUEROS, VAUTRAIN

Excusés dont pouvoir : Mrs DURET, GERBENNE

Absents : NICOLAÏ

SECRETAIRE : N. CLEMENT

LOGEMENT COMMUNAL :

Suite au courrier de Mademoiselle DURAND, concernant l'arrêt de la location du logement communal, dû à la perte de son emploi, le conseil municipal décide de lui rendre sa caution de 365.65 € et d'amuser ses loyers à partir du 8 juin et ce jusqu'à la fin de l'année 2015, le conseil charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la future location

POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de passer une annonce sur le site du Centre de Gestion de DIJON, afin de recruter une secrétaire de mairie, à raison de 18 heures hebdomadaires.
- décide de recruter en CDD, du 1er novembre jusqu'au 31 décembre 2015, une secrétaire de mairie, à raison de 6 heures par semaine.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Pour faire suite aux demandes de diverses associations de la commune, le conseil municipal décide de verser à :

- Amicale du Jumelage 160 €
- Les Amis de MENETREUX 110 €
- Amicale Sports et Loisirs 260 €
- Société de Chasse 85€

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter les radars pédagogiques.

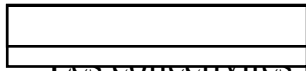
Décide de prendre : - sur l'opération LAMPADAIRES-SICECO, la somme de 40.00 € pour mettre au compte de la chaudière SALLELOUIS BUFFY.

: - sur l'opération CHARIOTS la somme de 80.00 €, et MICRO-TRACTEUR, la somme globale de 208,40 €, pour mettre au compte du PULVERISATEUR.

: - sur l'opération ORDINATEUR PORTABLE, la somme de 30.00 €, pour mettre au compte FOSSE EAUX PLUVIALES.

: - sur l'opération CHARIOTS la somme de 94.00 €, pour mettre au compte PORTE DOCUMENTS

MOTION DE SOUTIEN AMF :



Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de

ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que

soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de MENETREUX LE PITOIS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au coeur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MENETREUX LE PITOIS estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de MENETREUX LE PITOIS soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, l'élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement, l'investissement du bloc communal.

BLASON DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le blason de la commune.

